

DECRET N°70-282/CP/SGG

du 21 Octobre 1970

portant nomination de Mr Innocent ADOTEVI,
Administrateur, en qualité d'Inspecteur
Général des Affaires Administratives.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil
Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°132/PC/SGG du 11 août 1964, portant organisation, fonc-
tionnement et attributions de l'Inspection Commune des Affaires
Administratives ;
VU le Décret N°317/PR du 17 octobre 1968, fixant les indemnités et
les prestations en nature allouées aux Inspecteurs des Affaires
Administratives et aux Inspecteurs des Finances et le décret
N°70-38/D/SGG du 6 mars 1970 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°70-278/CP/SGG du 12 octobre 1970, chargeant Mr Justin
AHOMADEGBE-TOMETIN, Membre du Conseil Présidentiel, de l'intérim du
Président du Conseil Présidentiel, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
VU le Décret N°332/PR/SGG du 25 octobre 1968, portant nomination de
Mr Innocent ADOTEVI, Administrateur, en qualité d'Inspecteur des
Affaires Administratives ;
le Conseil des Ministres entendu,

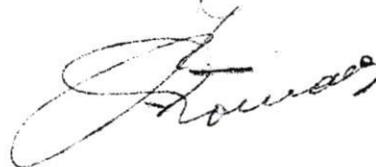
DECRETE :

Article 1er - Mr Innocent ADOTEVI, Administrateur, est nommé Inspecteur
Général des Affaires Administratives.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

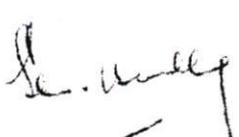
Fait à COTONOU, le 21 Octobre 1970

par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances,


Sourou-Migan APITHY



Pascal CHABI KAO

Ampliations : PCP 8 - MCP 6 - CS 6
Ministères 11 - HC 3 - SGG 4 - IAA 4
Intéressé 1 - DB-CF-DC-IGF-Solde 5
Trésor 4 - DCCT-DN-JORD 3 - DI 8
DAI 4 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6
DEP + s/dtions 6 - Gde Chanc. 1